

Louis 1912

Rhinus in Versailles

CHAPITRE X

LA MÉNAGERIE DE VERSAILLES DE LA RÉVOLUTION A NOS JOURS. — LISTE DES ANIMAUX QUI Y ONT VÉCU.

1. Louis XVI abandonne Versailles en 1789. La ménagerie est administrée par l'Intendant général de la liste civile du Roi. En 1792, le peuple de Versailles envahit et pille la ménagerie.
2. Les animaux qui restent sont offerts à Bernardin de Saint-Pierre, pour le Jardin des Plantes.
3. Le dernier budget de la ménagerie en 1793. Transport de ses animaux et d'une partie de son matériel à Paris.
4. La ménagerie dépeuplée est d'abord louée, puis transformée en une école d'Économie rurale. Vente de la ménagerie par le premier Consul. Actes de vandalisme.
5. Rachat de la ménagerie par Louis-Philippe, en 1836. Sa restauration en vue d'un Haras royal. Son état actuel.
6. Liste des animaux qui ont vécu à la ménagerie de Versailles.

I. Lorsque Louis XVI abandonna Versailles, le 6 octobre 1789, les dépenses de la ménagerie furent rattachées à la liste civile du Roi. On fit exécuter encore, pendant quelque temps, des travaux extraordinaires de nettoyage et de réparation dans les cours de la ménagerie¹.

¹ Le dernier mémoire que nous ayons trouvé concernant ces travaux, pendant la royauté, est intitulé ainsi : « Mémoire des Journées qui ont été employées à la culture extraordinaire et nettoyage dans les cours de la ménagerie depuis le 15 février [1792] jusque et compris le 10 août sous les ordres de Monsieur Delaporte, Intendant général de la liste civile du Roy, sous l'inspection de Monsieur Loiseleur, par Crosnier, Jardinier du Roy à la ménagerie. »

Ces travaux concernaient le labourage et le taillage des charmilles dans les cours, l'arrachage des herbes et la « tonture » des tilleuls. Le total général du Mémoire se monte à 108 livres 1 sou 6 deniers, au taux de 30 sous la journée, « en raison de la cherté des vivres ». Les charmilles rem-

Mais l'année suivante, et en 1791, des raisons d'économie poussèrent l'Intendant général de la liste civile à faire une réforme complète de la ménagerie de Versailles. Cette réforme fit disparaître en particulier tous les oiseaux aquatiques et supprima une grande partie des élevages de volailles que l'on continuait d'y faire pour la table royale¹.

Après l'envahissement des Tuileries, le 10 août 1792, et surtout après la proclamation de la République, le 21 septembre de la même année, les domaines du Roi passèrent au pouvoir de la nation et, dès lors, la pauvre ménagerie, déjà si malade, entra en agonie. Il y avait longtemps, à la vérité, que le peuple et même les nobles² voyaient cet établissement d'un mauvais œil. L'histoire des dindons du capitaine La Roche était connue de tout le monde ; on racontait que le suisse de la ménagerie avait demandé la « survivance » de six bouteilles de vin de Bourgogne que l'on donnait, d'après les uns, à un éléphant, d'après les autres à un dromadaire³ ; enfin, il n'y avait pas de patriote lettré à Versailles, qui ne connût ce passage de l'*Encyclopédie* : « Il faut détruire les ménageries quand les peuples manquent de pain ; car il est honteux de nourrir des bêtes à grand frais quand on a autour de soi des hommes qui meurent de faim ». Aussi, quelques jours après le 10 août, les Jacobins de Versailles, qui formaient la « Société des Amis de la Convention », traversèrent le parc, tambour battant,

plaçaient des ifs morts. Des travaux extraordinaires semblables avaient été payés à Crosnier, l'année précédente, au prix de 1 livre 10 d. la journée. (*Arch. nat.*, O¹1805.)

¹ Voir le document annexe n° 16.

² Sur l'opinion des nobles, en dehors du passage des mémoires de M^{me} d'Oberkich que nous avons rappelé plus haut, voir le duc de Croÿ (IV, p. 16), et d'Hézecques (p. 249).

³ Voir Mercier, p. 146, et d'Hézecques.

drapeau en tête, et se dirigèrent vers la ménagerie où ils furent reçus par l'ancien inspecteur de la ménagerie devenu son directeur, Laimant. Le chef de la bande déclara que lui et les siens venaient, au nom du peuple et au nom de la nature, le sommer de rendre à la liberté des êtres sortis libres des mains du Créateur et indûment détenus par l'orgueil et par le faste des tyrans. Le directeur se déclara prêt à déférer à une sommation qu'il n'avait, d'ailleurs, aucun moyen de repousser : il crut cependant devoir hasarder une simple observation, à savoir que, parmi ses pensionnaires, il en était un certain nombre tellement inaccessibles au sentiment de la reconnaissance, que le premier usage qu'ils feraient de leur liberté serait, vraisemblablement, de dévorer leurs libérateurs. En conséquence, il croyait devoir décliner ce rôle, en ce qui le concernait personnellement, et offrait à la Société les clefs des cages où étaient renfermées les bêtes féroces. Cette proposition méritait réflexion. Un amendement fut aussitôt voté, aux termes duquel les animaux dangereux resteraient provisoirement dans leurs cages. Quant aux animaux inoffensifs : un dromadaire, cinq espèces de singes, des cerfs, beaucoup d'oiseaux, etc., ils furent enlevés, la plupart pour être donnés à l'écorcheur, d'autres pour être mis immédiatement en liberté¹. Il y avait notamment, parmi ces derniers, plusieurs couples de rats de Java rapportés par La Condamine et qui, depuis, pullulèrent à Versailles au point de compromettre, par leurs dégâts, la solidité du château et d'autres grands édifices. Des cervidés et des

¹ Ce détail fut raconté par Laimant lui-même à Bernardin de Saint-Pierre qui le rapporte dans son mémoire sur la ménagerie. Les autres parties de cette histoire sont empruntées à Paul Huot qui en recueillit les détails de témoins oculaires à Versailles. C'est peut-être à cet événement que Laimant fait allusion sous le nom de « chasse » dans le document officiel que nous publions sous le n^o 16.

oiseaux s'échappèrent et se répandirent dans les bois d'alentour; un grand nombre y périrent, mais une quantité assez notable s'y acclimata et s'y reproduisit. Vers 1840, Jourdain, inspecteur des forêts qui résidait au pavillon de la Lanterne, tout près de la ménagerie, avait pu former là une collection assez nombreuse et fort intéressante, composée exclusivement d'animaux exotiques tués ou pris dans les bois de Versailles.

II. Il n'était resté à la ménagerie que le rhinocéros, le lion et son chien, un bubale, une antilope corinne, un couagga, auxquels il faut ajouter un pigeon couronné des Indes, sept à huit paons et deux douzaines de poules. C'est alors que le régisseur général du domaine de Versailles écrivit la lettre suivante à Bernardin de Saint-Pierre qui était encore intendant du Jardin du Roi à Paris¹.

Versailles, 19 septembre, 1792.

« La ménagerie va être détruite; si dans le peu d'animaux qu'elle renferme, il y en avoit quelqu'un qui pût vous convenir et figurer dans votre superbe cabinet d'histoire naturelle, veuillez me l'indiquer. Le ministre m'autorise à vous donner tout ce que vous jugerez convenable. Je crois qu'il serait nécessaire que vous fissiez le voyage de Versailles. Si vous estimez que cela soit à propos, je vous prie de m'indiquer le jour, pour que je puisse m'y trouver ».

« *Nota.* — Il y a un superbe rhinocéros ».

Le Régisseur général des domaines de Versailles, Marly et Meudon.

« COUTURIER. »

Le célèbre auteur de *Paul et Virginie* ne répondit pas alors à cette offre, car il avait bien d'autres soucis en tête.

¹ Cette lettre et la suivante ont déjà été publiées par Hamy, *a*, p. 20, n° IX.

Il y avait deux mois et demi à peine que le Roi l'avait placé à la tête du Jardin des Plantes ; la royauté se trouvait brusquement supprimée et, dans le tourbillon d'événements politiques qui se succédaient, il se demandait anxieusement ce qu'il allait devenir. Couturier dut donc lui écrire quatre mois après, une seconde lettre plus pressante que la première : « Citoyen, disait-il, vous savez qu'il reste à la ménagerie de Versailles un rhinocéros qui devient inutile dans ce pays. Je vous le conservais avec plaisir suivant l'ordre du ministre. Je vous prie de me faire savoir ce qu'il deviendra parce que ce sera, d'après votre réponse que j'en solliciterai, par un réquisitoire, la vente auprès du directoire du district de Versailles si vous ne le prenez pas pour le jardin national à Paris ; on m'en a déjà offert de l'argent ; mais j'aimerais que, dans les mains d'un philosophe comme vous, il devienne un objet d'instruction publique ». Bernardin se décida alors à venir à Versailles, en compagnie de Desfontaines, professeur, et de Thouin, jardinier en chef au Museum ; il raconta sa visite dans un mémoire qu'à son retour, il adressa à la Convention¹. Le chien, dans la loge du lion, fit sur lui une vive impression. « Dès qu'il nous aperçut, dit-il, il vint avec le lion à la grille, nous faisant fête de la tête et de la queue. Pour le lion, il se promenait gravement le long de ses barreaux contre les-

¹ Ce mémoire fut envoyé au Ministère exactement le 31 janvier 1793. En effet, dans une lettre adressée, sous cette date, au Ministre, lettre que nous avons trouvée aux Archives nationales sous la cote F¹⁷1130, Bernardin de Saint-Pierre a écrit en note :

« Cy-joint un mémoire sur la nécessité d'établir la ménagerie de Versailles au jardin des plantes avec le rapport qui en a été fait à la Société d'histoire naturelle. Ce projet n'est pas compris dans le Mémoire manuscrit que j'avais adressé [en décembre 1792] au Ministre de l'Intérieur sur les besoins du jardin des plantes, je l'ai fait imprimer à mes frais afin de lui procurer assez de suffrages pour le faire réussir ; il suffira maintenant du vôtre, pour lui assurer un plein succès. » En marge de cette lettre, sont écrits ces mots : « Le moment est peu favorable pour des dépenses. »

quels il frottait sa tête énorme. L'air sérieux de ce terrible despote et l'air caressant de son ami m'inspirèrent pour tous deux le plus tendre intérêt. Jamais je n'avais vu tant de générosité dans un lion et tant d'amabilité dans un chien ».

III. Bernardin de Saint-Pierre demandait, dans son mémoire, que la République utilisât les derniers animaux du Roi pour en faire le noyau d'une ménagerie nationale. Mais le moment était vraiment peu favorable pour des dépenses nouvelles ; aussi les animaux restèrent-ils encore à Versailles pendant cette année 1793. Là, du reste, on restreignit leur nourriture, du moins on ne donna plus au lion que de la viande de cheval au lieu de bœuf¹ et on dépensa pour tous, 392 livres 12 sous, le salaire du garçon de cour surnuméraire étant compris dans cette somme². Cependant les professeurs du Muséum, fort désireux d'avoir les restes de la ménagerie de Versailles ne restaient pas inactifs. Ils demandaient instamment que cette ménagerie fût supprimée et que « les fonds cy-devant affectés à son entretien fussent appliqués à la ménagerie du Muséum ». Ils arrivèrent à leurs fins en 1794, mais après combien de démarches au ministère, et combien de voyages à Versailles³ ! Le 28 germinal de l'an II (17 avril 1794), Jussieu, directeur du Muséum, obtint enfin un ordre de réquisition du district de Versailles pour avoir les chevaux et les voitures nécessaires au transport à Paris de l'ancienne ménagerie du Roi. Il fallut encore huit jours pour faire exécuter cet ordre et, le 26 avril, les derniers animaux qui restaient prirent le chemin du Jardin des Plantes. Non pas tous, à la vérité, car il restait encore le

¹ Ordre de Couturier, *Archiv. départementales de Seine-et-Oise*, série Q.

² *Archiv. dép. de Seine-et-Oise* (Q).

³ Voir dans les *Archives du Museum*, les Comptes-Rendus des assemblées

rhinocéros qui était gravement malade d'une blessure qu'il s'était faite, l'année précédente, en tombant dans un bassin ; la blessure s'était gangrenée et, depuis un mois, elle était soignée à l'eau-de-vie camphrée et à l'onguent Basilicon, par un « maréchal-vétérinaire » de Versailles¹. Hélas ! le pauvre rhinocéros mourut de sa blessure le 13 floréal an II (12 mai 1794), et ce ne fut plus qu'un cadavre qu'on amena au Muséum.

IV. La ménagerie de Versailles, complètement dépeuplée, n'était donc plus, à la fin du XVIII^e siècle, qu'un squelette dont on allait se disputer les morceaux. Le Muséum réclama le matériel des logements d'animaux, réclamation toute naturelle et pour laquelle Jussieu dut néanmoins multiplier les démarches. Ce fut seulement sur l'intervention du représentant du peuple Crassous que, le 12 avril 1795, juste un an après le départ des animaux, les délégués du Muséum purent venir prendre les objets qui se rapportaient aux logements de ceux-ci ; mais, comme il fallait s'y attendre, ils n'y trouvèrent plus à glaner que quelques portes à glissière, des panneaux grillagés, des ferrures et des auges en pierre². La plupart des bâtiments et des cours de la ménagerie, avaient été loués le 28 fructidor de l'année précédente ; seuls restaient non loués et inutilisés la cour de l'éléphant et les appartements du petit château. Ces appartements

des professeurs : 9 pluviôse, 8 et 21 ventôse, 29 germinal et 12 floréal de l'an II.

¹ Les Comptes de dépenses du vétérinaire Bouquet sont aux *Archives de Seine-et-Oise* (série Q). On y voit mentionnés : 15 visites à 5 livres par visite ; « 6 pintes d'eau-de-vie camphrée à 6 livres la pinte », et plusieurs pots d'onguent à 6 livres la livre.

² « État des objets enlevés de la ménagerie de Versailles qui seront transportés à la ménagerie provisoire (*sic*), du Muséum d'histoire naturelle à Paris. (*Archives du Muséum*, 28 germinal an III.)

étaient encore en bon état, « parquetés, boisés et dorés¹ » ; il est cependant probable que les meubles et objets précieux en avaient été vendus ou transportés à Paris². Pendant deux ans, l'inspecteur des bâtiments nationaux Loiseleur continua à s'occuper de la conservation et de l'entretien du petit château de la ménagerie. Au mois de janvier de l'année 1796, un devis estimatif des réparations urgentes de couverture d'ardoises à faire aux différents bâtiments, s'éleva, pour les combles du petit château, à la somme de 36 000 livres³ ; on refit la même année quelques travaux de maçonnerie. En 1801, ce château existait encore, car, dans l'ordonnance de vente de la ménagerie, en date du 22 nivôse dont nous parlons plus loin, les glaces, cheminées, statues, étaient exceptées de la vente générale pour être vendues séparément comme objets mobiliers. Mais c'est la dernière fois que nous entendons parler de ces appartements qui avaient tant excité l'admiration des contemporains : tout fut rasé à une date et dans des circonstances qui nous sont inconnues. Seul resta le rez-de-chaussée du grand pavillon octogone, c'est-à-dire la grotte, qui ne fut rasé définitivement que de nos jours, on ne sait par qui, en 1902, dans des circonstances restées mystérieuses.

La location de la ménagerie proprement dite n'avait dû être faite que pour un temps très court ; le 15 ventôse de

¹ Document des Archives de Seine-et-Oise, série Q, daté du 28 fructidor de l'an II.

² En 1793, le 21 vendémiaire an II, en effet, un arrêté de la Convention porte « que les meubles les plus précieux des appartements de Capet et de ses frères, seraient envoyés à Paris et adressés au Comité d'aliénation ».

Nous n'avons rien trouvé dans les inventaires qui ont été faits, à cette époque, par les commissaires de la Convention et qui sont conservés à la Bibliothèque nationale (*Manuscrits*, Fr 7818). Seul, le procès-verbal de la vente des meubles du château de Versailles, faite en 1793, nous apprend, à l'article 3267, que les ornements de la chapelle furent vendus, à cette date, 49 livres (*Archiv. départementales de Seine-et-Oise*).

³ *Archiv. de Seine-et-Oise, série Q.*

l'an IV (février 1796), en effet, les archives de Seine-et-Oise nous apprennent que les locaux et les jardins dépendant de l'ancienne ménagerie sont mis à la disposition du sieur Boursault, entrepreneur des équipages d'artillerie, pour y loger des chevaux de guerre. Deux ans après, un arrêté du Directoire exécutif, en date du 17 messidor an VI, affectait la ménagerie, ainsi que la ferme adjacente, à l'établissement d'une École d'économie rurale qui n'eut également qu'une brève existence¹. En 1800, en effet, la ferme était donnée par le Premier Consul à son collègue Sieyès, à titre de récompense nationale² et la ménagerie était vendue aux enchères, le 22 nivôse de l'an IX (12 janvier 1801) par le préfet de Seine-et-Oise. Les bâtiments, serres, hangars, cours, jardins, abreuvoirs, etc., comprenant 5 hectares 66 ares, furent adjugés au citoyen Jacques Burnout.

En 1809, Napoléon, occupé à reconstituer le domaine de Versailles, racheta la ferme de la ménagerie à Sieyès et l'affirma à un nommé Fessart qui, sur les entrefaites, s'était rendu acquéreur de la ménagerie. C'est probablement pendant cette période que disparut le petit château, et c'est probablement aussi Fessart, — car quel architecte l'aurait permis? — qui fit mettre les petits pavillons du

¹ Arrêté du Directoire, en date du 17 messidor an VI, ordonnant la translation de l'Établissement d'économie rurale de Sceaux dans la ferme de la ménagerie de Versailles. (*Arch. nat. A F III, carton 532, plaq. 3492*).

Rapport à l'Institut du cit. Cels sur l'établissement rural de l'ancienne ménagerie de Versailles, au nom d'une commission composée de Thouin, Cels, Monge et Berthollet. (*Bibl. de l'Institut. Registre manuscrit des proc. verb. de l'an VIII. Séance du 1^{er} messidor, t. 113, fol. 307-314 et 322*).

Voir aussi le *Journ. de Seine-et-Oise*, 20 fructidor an VII (6 sept. 1799).

² La copie de l'acte de concession faite au sénateur Siéyès se trouve dans les registres de la Conservation des hypothèques de Versailles, à la date du 5 fructidor an VIII (23 août 1800). Le domaine concédé se composait du corps de la dite ferme comprenant la Vacherie du Roi, la Couverie, le jardin et 235 hectares 63 ares de terres labourables, prés, pâture et friches; la valeur du domaine était estimée 280.000 francs, son revenu étant alors de 14.000 francs. (Dussieux, II, p. 295, et Prudhomme, p. 150.)

jardin de la duchesse de Bourgogne dans l'état où on les voit encore aujourd'hui. L'élégante coupole de Mansart, tombée en ruine, fut remplacée par un toit pyramidal ; les vases et les ornements de la façade disparurent ; on boucha, avec des briques, les grandes baies vitrées qui s'ouvraient sur la cour, en ne laissant qu'une toute petite porte d'entrée ; on obtura de la même façon les ouvertures du fond, et les pavillons qui avaient vu les ébats des plus gracieuses princesses de la cour du grand Roi devinrent... des étables à vaches. Le vandalisme de cette époque ne s'arrêta pas là. Les grandes baies des pavillons étant bouchées, on s'aperçut qu'on ne voyait plus clair à l'intérieur. On eut alors l'idée de percer une petite fenêtre carrée au-dessus des anciennes portes du fond. Il y avait là, nous le savons, deux charmants groupes d'amours sculptés par Van Clève et par Jean Dedieu. Si l'hygiène des vaches nécessitait une ouverture, on aurait pu la faire au-dessus ou au-dessous de ces groupes, ou encore les enlever, les remiser dans un coin, ou même les vendre. Pas du tout : c'est au beau milieu de la pierre sculptée, entaillant les figures joufflues des Amours, coupant leurs petits bras et leurs cuisses potelées, que le ciseau du maçon fit son œuvre aussi barbare qu'inutile d'ailleurs. Les ouvertures faites, on s'aperçut, en effet, qu'elles ne donnaient pas encore assez de lumière et on fut obligé de laisser les portes d'entrée sans fermeture. Depuis ce temps, les deux pavillons, ainsi mutilés et déshonorés, sont restés ouverts à tous les vents.

V. En 1825, Charles X, continuant l'œuvre commencée par Napoléon I^{er} dans la reconstitution de Versailles, offrit 80000 fr. à Fessart pour le rachat des 5 hectares de la ménagerie ; mais, comme Fessart en demandait 300000, la proposition n'eut pas de suite. Les négo-

HISTOIRE
DES
MÉNAGERIES

DE L'ANTIQUITÉ A NOS JOURS

PAR

GUSTAVE LOISEL

Docteur ès sciences, Docteur en médecine,
Directeur de laboratoire à l'École des Hautes-Études.

II

Temps modernes

(XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES)

Ouvrage illustré de 22 planches hors texte.

PARIS

OCTAVE DOIN ET FILS

ÉDITEURS

8, PLACE DE L'ODÉON

HENRI LAURENS

ÉDITEUR

6, RUE DE TOURNON

1912

Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.

un autre « Léopard », un « Butor », un « Lion », etc.¹.

En 1750, le duc de Luynes voit à la ménagerie un « loup marin, un pélican, deux tigres, deux ou trois lions, un dromadaire, etc. ». L'oiseau de nouvelle espèce rapporté par M. Rouillé, retient surtout son attention; « il est, dit-il, de la figure et de la grosseur à peu près d'un dindon; il a le col moins long et le bec crochu; sa tête est ce qu'il a de plus singulier; elle est couleur de feu, et elle a sur le haut du bec une espèce de crête aussi couleur de feu, mais pendante et battant des deux côtés, autour du col il a une espèce de palatine blanche et ardoisée, dont il fait usage l'hiver pour se couvrir la tête². » C'était sans doute un condor des Andes mâle.

Les carnivores cités par le duc et auxquels il faut ajouter, d'après Buffon, deux panthères envoyées par le dey d'Alger et une autre panthère achetée à un juif d'Algérie, étaient mal logés; le tigre, par exemple, était toujours enfermé dans une loge étroite « où le défaut de mouvement et le manque d'espace, l'ennui de la prison, la contrainte du corps, la nourriture peu convenable » retardèrent son développement et abrégèrent sa vie (Buffon).

En 1770, la ménagerie de Versailles reçut un rhinocéros bicorne que M. Bertin, ministre d'État, avait fait venir du Cap. C'était, paraît-il, le premier rhinocéros mâle qu'on eut jamais vu en Europe; il était encore jeune,

¹ Beaucoup de ces tableaux d'Oudry sont au musée de Stockholm; d'autres au Louvre, à Compiègne, à Fontainebleau, au Museum d'Histoire naturelle, etc. On en trouvera les gravures à la Bibliothèque nationale, estampes, Db, 23 f°.

C'est sans doute encore les animaux de la ménagerie de Versailles qui servirent aux autres animaliers de cette époque: François Boucher (1703-1770), *Chasse au lion*, musée du Louvre; — Jacques-Charles Oudry (1720-1778), *Chasses royales* (musée de Toulouse; château de Fontainebleau); — Antoine Watteau (les singes des *Saisons*); — J.-B. Huet (1745-1811), *Loup percé d'une lance*; *Lion et sa femelle allaitant ses petits*; — Nicolas Huet et Christophe Huet.

² De Luynes, Mémoires 23 août 1750, t. X, 317.

n'ayant que cinq pieds et demi de haut et ses cornes commençaient à peine à pousser. Bernardin de Saint-Pierre¹, qui le vit à son passage à l'île de France, remarqua qu'il haïssait les cochons ; il écrasait avec sa tête contre le bord du vaisseau, tous ceux qui venaient à sa portée ; mais il avait pris une chèvre en affection : il la laissait manger son foin entre ses jambes. A Versailles, on plaça l'animal dans un enclos spécial, formé aux dépens d'une des anciennes cours ; cet enclos, dont nous avons trouvé le plan aux Archives nationales (O¹1805⁴), était large d'environ 10 toises et profond de 12 ; il était pourvu d'un abreuvoir et communiquait avec une petite étable. Le rhinocéros fut visité, en particulier, par le duc de Croÿ², par Buffon et par Camper le célèbre zoologiste hollandais ; « il avait la peau si sensible, dit ce dernier, qui le vit en juillet 1777, que, pour éviter la piqure des mouches, qu'il ne pouvait écarter, à cause de la petitesse de sa queue, il se cachait entièrement, au nez et aux oreilles près, dans un abreuvoir qu'on avait pratiqué pour lui³ ».

II. — AU TEMPS DE LOUIS XVI (1774-1789)

IV. La ménagerie de Versailles arrivait au règne de Louis XVI, en 1774, dans les plus mauvaises conditions. Vieux d'un siècle, ses bâtiments avaient d'autant plus besoin de réparations qu'ils avaient été plus mal entretenus sous le règne précédent ; mais la pénurie d'argent, et aussi une indifférence complète de la Cour, aggravèrent encore sa situation. Depuis longtemps déjà, il n'était plus de mode, du reste, de résider au palais de Versailles

¹ T. XII, p. 537.

² Tome II, p. 485-486.

³ Buffon. *Addition à l'article du Rhinocéros*. Camper, I, p. 231 et 252.

deux éléphants indiens à la ménagerie de Versailles. Il y eut également ensemble deux rhinocéros : le rhinocéros bicolore que nous connaissons déjà et un rhinocéros unicolore qui fut amené des Indes en 1787 ou 1788.

Les autres grands mammifères herbivores de la ménagerie étaient un couagga qui était venu par le même vaisseau que le second rhinocéros et un zèbre que les ambassadeurs du sultan de Mysore, Tipou ou Tippou-Saïb, avaient apporté avec d'autres animaux sauvages, en 1788. On y voyait encore : un chameau, un dromadaire, un bubale, des cerfs du Gange, un grand phoque mâle qui y vécut quelque temps, en 1779, une guenon à crinière qui y avait été mise en dépôt par M. le duc de Bouillon, « un vieux pélican âgé de plus de trente-cinq ans » et même un mouton ordinaire que le Roi avait voulu garder, comme étant le premier animal qui, avec un canard et un coq, avait été enlevé en l'air devant la Cour, en août 1783, par la « machine de M. de Montgolfier ».

La volière était toujours très agréable à voir, parce « qu'on y avait réuni toute la gent volatile qui gazouille dans les buissons et les espèces boiteuses des marais et des bords de l'Océan. Le chant de la fauvette accompagnait le petit cri aigu de l'hirondelle de mer, tandis que le faisan de la Chine promenait gravement sa robe et son aigrette dorées »¹.

Mais ce qui, avec les éléphants et les rhinocéros, attirait le plus les visiteurs, c'étaient les loges des animaux féroces où l'on voyait des lions et des tigres. Un beau lion surtout, amené des forêts du Sénégal avec un chien qui, « compagnon de son enfance », était devenu le « consolateur de son exil » retenaient les cœurs sensibles.

¹ Ces renseignements sont pris dans : de Croÿ, t. IV, p. 150, 216 et 309, d'Hezeques, p. 249. Bachaumont, t. XXIII, p. 163, et Buffon, art. *Guenon*.